

**Délibération n° D 2023 - 04 en date du 12 JAN. 2023  
du directoire portant nomination de deux commissaires aux comptes  
pour la Société du Grand Paris**

**Le directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,**

**Vu** la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 modifiée relative au Grand Paris,

**Vu** le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 17 mars 2021 portant nomination de Jean-François MONTEILS à compter du 22 mars 2021 en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

**Vu** le décret du 17 mars 2021 portant nomination de Bernard CATHELAIN et Frédéric BREDILLOT à compter du 22 mars 2021 en tant que membre du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

**Vu** l'article L 823-1 du code de commerce relatif à la nomination des commissaires aux comptes,

**Vu** la décision du 3 août 2022 relative à l'attribution de l'accord-cadre 2022A00003 (Lots 1 et 2) - Contrôle légal et certification légale des comptes de la Société du Grand Paris,

**Adopte la délibération suivante :**

**Article 1**

Grant Thornton est nommé commissaire aux comptes de la Société du Grand Paris pour les besoins du contrôle légal et de la certification légale des comptes de la Société du Grand Paris pour les exercices 2023 à 2028.

**Article 2**

KMPG est nommé commissaire aux comptes de la Société du Grand Paris pour les besoins du contrôle légal et de la certification légale des comptes de la Société du Grand Paris pour les exercices 2022 à 2027.

### Article 3

La présente délibération sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le **12 JAN. 2023**

M. Jean-François MONTEILS



Président du Directoire

M. Bernard CATHELAIN



Membre du Directoire

M. Frédéric BREDILLOT



Membre du Directoire